



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 98895

Texte de la question

M. Jean-Pierre Nicolas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'apprentissage de la méthode syllabique dans tous les établissements scolaires de classe préparatoire (CP). Aujourd'hui, 40 % des enfants sortant du primaire éprouvent des difficultés de lecture et d'écriture, 15 % des élèves de CM2 ne maîtrisent absolument pas ni la lecture ni l'écriture. Il est nécessaire de réagir. Pendant ce temps, nos voisins européens ont fait un choix d'apprentissage différents et qui commence à donner des résultats positifs. La Grande-Bretagne a, depuis dix ans, mis en oeuvre cette méthode après avoir constaté de nombreuses difficultés de lecture auprès des écoliers britanniques et a donc choisi de défendre l'utilisation de la méthode syllabique après avoir réalisé des expérimentations plus que concluantes. De la même manière, la Finlande, qui occupe systématiquement les premières places des classements internationaux, utilise exclusivement ces méthodes syllabiques. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quel délai il envisage de mettre en place une telle méthode.

Texte de la réponse

Les instructions sont claires quant à l'apprentissage de la lecture au CP ; figurant explicitement dans l'arrêté de programme paru le 19 juin 2008. « Au cours préparatoire, l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots... » Il est précisé quelques lignes plus loin dans le même texte : « Dès le cours préparatoire les élèves s'entraînent à déchiffrer... » Ces principes sont ensuite détaillés dans la progression désormais intégrée au programme lui-même. L'apprentissage se fonde bien sur des exercices de liaison graphèmes - phonèmes. Il appartient à chaque maître d'appliquer ces principes dans le cadre d'une méthode mise en oeuvre dans la classe. Afin d'aider les enseignants, l'éducation nationale met à leur disposition des outils de travail, strictement conformes au programme, tels le DVD « Apprendre à lire », le document « Lire au CP ». Des recherches sont actuellement en cours sous la direction d'universitaires, avec le soutien actif du CNRS, pour définir les modalités les plus efficaces de cet apprentissage et mettre à disposition des maîtres de nouveaux outils validés par une évaluation indépendante. Enfin, un dialogue a été engagé avec les éditeurs de manuels scolaires afin de garantir leur conformité aux programmes. Dans ce cadre, une attention toute particulière est portée aux manuels de CP. Cet ensemble d'instructions et de ressources a pour objet la généralisation d'un apprentissage systématique et progressif du code alphabétique dans tous les cours préparatoires, dès le début de l'année scolaire. Afin d'en garantir l'application rapide et généralisée, les inspecteurs de l'éducation nationale vérifient, sous l'autorité des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, la stricte mise en oeuvre du programme par les enseignants dans chaque école.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98895

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er février 2011, page 841

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8849